RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 04795
Numéro SIREN : 903 775 856
Nom ou dénomination : ABC SERVICE

Ce dépôt a été enregistré le 24/10/2022 sous le numéro de dépôt 19078

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA SOCIETE ABC SERVICE

Le 31/08/2022 à 18 heures, les associés de la SASU ABC SERVICE au capital de 10 000 euros, R.C.S. EVRY 903 775 856 , se sont présentés au siège de la société: 14 PLACE DES TERRASSES DE L'AGORA 91000 EVRY, sur la convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par MR ALTUN MUSTAFA NAZIF, PRESIDENT de la société.

Sont presents :

- **Monsicur ALTUN Mustafa Nazif, né le 24/04/1972 à S-HERTOGENBOSCH au PAYS BAS de nationalité HOLLANDAIS,** demeurant 8 AVENUE DES SABLONS 91350 GRIGNY,

Représentant ensemble la totalité des 100 actions de la société.

Conformément à la loi du 24 juillet 1966, relative aux décisions collectives des associés et à l'article 60 de ladite loi fixant la majorité en ce qui concerne les décisions extraordinaires, et en se référant à l'article n° 22 des statuts de la société, les associés sont habilités à prendre toutes les décisions collectives.

Ordre du jour

- Dissoudre la société ABC SERVICE
- Nomination Liquidateur,

Les associés ont pris les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION:

La société a cessé ses activités. Cette situation ne lui permet pas de réaliser son objet social.

Etant donné que la société n'a aucune dette et se trouve dans une situation saine, les associés ont décidé de la dissoudre à compter de ce jour, en application de l'article 22 des statuts de la société à partir de ce jour.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité des voix.

DEUXIEME RESOLUTION :

Les associés nomment MR ALTUN MUSTAFA NAZIF, demeurant au 8 AVENUE DES SABLONS 91350 GRIGNY, comme liquidateur, conformément à l'article 22 des statuts de la société et à l'article 60 de la loi du 24 juillet 1966. Les associés désignent comme siège de liquidation 8 AVENUE DES SABLONS – 91350 GRIGNY. Cette résolution a été admise à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19.00 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés.

MR ALTUN MUSTAFA NAZIF

